

N° 88 - bimensuel - 3 octobre 2001

# LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture  
et de la communication

Ministère  
de la culture et  
de la communication

3, rue de Valois  
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)



**BUDGET 2002**

ISSN 1255 - 6270

## Dossier

Budget 2002

page 3

Lire en Fête 19, 20 et 21 octobre 2001

page 2

Droit d'auteurs

Communication

page 15

Portrait

Claude Samuel

le centre Acanthes à 25 ans

# LIRE EN FÊTE 19, 20 ET 21 OCTOBRE 2001

Année après année, Lire en fête est devenu la principale manifestation consacrée au livre et à la lecture. Elle s'adresse à tous les publics, tous les milieux, dans les librairies et les bibliothèques, dans les établissements scolaires, dans les théâtres, dans les prisons, dans les hôpitaux, ou hors les murs, chez les commerçants, dans les transports en commun, dans les gares, dans les cafés...

Pour sa édition Lire en fête confirme ses grands rendez-vous : En train de Lire, dans quinze gares de capitales régionales, et Le prix du Polar de la SNCF, la reconduction de l'opération 190 000 agents ouverts sur le monde avec le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et accueille Lire et faire lire, programme national d'ouverture à la lecture entre générations...

Lire en fête célèbre la littérature et les écrivains avec les Franco-phonies d'Europe et de Méditerranée dans toute l'Aquitaine, avec un Etat des lieux du premier roman en Europe et la présence de plus de 500 écrivains dans l'ensemble des manifestations.

Lire en fête écoute la lecture en marche, Lectures buissonnières à Grenoble, TaPage nocturne au Trabendo à Paris, Grande randonnée de l'histoire de Don Quichotte de Prats-de-Mollo à Dunkerque...

Lire en fête invite à des rencontres à l'occasion de salons thématiques : les Salons du livre pour la jeunesse de Troyes et de Pontarlier, le Marché de l'édi-

tion théâtrale, au théâtre de l'Odéon à Paris, le Salon de la revue, Le Maghreb des livres, le Salon du livre de l'Outre-mer, et à Paris les premiers Salon du livre d'histoire aux Archives nationales de France et Salon du roman historique à la Madeleine...

Lire en fête donne à lire le théâtre, contribue à faire découvrir l'écriture dramatique et l'édition théâtrale.

Lire en fête propose des concours d'écriture : comme trois heures pour écrire, ou le 9e concours de nouvelles organisé par J.Presse. Plusieurs prix sont également remis à cette occasion : Le concours de nouvelles liées au cinéma organisé par l'Association française des cinémas d'art et d'essai, Prix polar décerné par la SNCF, premier Prix littéraire des jardins remis par Monum'...

## Histoires de lecture

Lire en fête invite le plus large public à se rendre en librairie. Pour la troisième année consécutive, le ministère de la Culture et de la Communication (Centre national du livre) publie, avec la collaboration des éditeurs, Histoires de lecture, recueil de textes au format de poche qui sera offert par tous les libraires à leurs clients. 30 écrivains, acceptant la contrainte de la règle du jeu d'Histoires de lecture, nous convient à les suivre sur un thème imposé : celui du lieu. Il s'ensuit une géographie originale dont la diversité ne nuit en rien à une remarquable unité. :



Lire en Fête, Centre national du livre © ministère de la Culture et de la Communication

Jacques Almira, Jacques-Pierre Amette, Daniel Arsand, Silvia Baron-Supervielle, Jeanne Benameur, Raymond Bozier, Arnaud Cathrine, Maryline Desbiolles, Régine Detambel, Abdelkader Djemâi, Ariane Dreyfus, Kossi Efoui, Dominique Fabre, Eric Faye, Christian Garcin, Max Genève, Eric Holder, Jacques Lacarrière, Linda Lê, Alberto Manguel, Richard Morgiève, Yves Pagès, Gisèle Pineau, Jean-Claude Pirotte, Michel Séonnet, Dominique Sigaud, Jean-Pierre Spilmont, Jean-Loup Trassard, Antoine Volodine, Gabrielle Wittkop.

## Lire en fête sur Internet

<http://www.lire-en-fete.culture.fr>

Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, Lire en fête aura son prolongement sur internet avec de nombreuses animations en ligne du 8 au 21 octobre.

Publication d'inédits, de dossiers spéciaux, expériences d'écriture interactive, cadavres exquis, rallyes littéraires, expositions virtuelles, jeux, concours, quiz, retransmission de lectures en audio ou vidéo, interviews en ligne, chats, clubs de lecteurs...

Une cinquantaine de sites, représentatifs à la fois des métiers du livre et de l'Internet, se mobilisent pour cette édition 2001 :

[00h00.com](http://00h00.com), [alapage.com](http://alapage.com), [auteurs.net](http://auteurs.net), [bnf.fr](http://bnf.fr), [club-internet.fr](http://club-internet.fr), [lespectacle.com](http://lespectacle.com), [libertysurf.fr](http://libertysurf.fr), [manuscrit.com](http://manuscrit.com), [nomade.fr](http://nomade.fr), [pol-editeur.fr](http://pol-editeur.fr), [prix-litteraire-jardins.com](http://prix-litteraire-jardins.com), [quartier-livres.com](http://quartier-livres.com), [repubblica.fr](http://repubblica.fr), [rfi.fr](http://rfi.fr), [wanadoo.fr](http://wanadoo.fr), [zazieweb.com](http://zazieweb.com)...

## Commissariat de Lire en fête

Centre national du livre  
Hôtel d'Avejean  
53, rue de Verneuil - 75007 Paris  
Tél : 01 49 54 68 64

Directeur de la publication : Jacques Vistel  
Directeur de la rédaction : Jean-Paul Ciret  
Rédacteur en chef : Paul-Henri Doro : 01 40 15 83 65

Comité de rédaction : Anne-Sophie Barreau, Marc Antoine Chaumié, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmann, Vincent Lorenzini.

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Crédits photographiques : Farida Brechemier-Guerdjou

Impression : Maulde et Renou

N° de commission paritaire : 1290 AD,

nouvelle série

Tirage : 42 000 exemplaires

2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC,

Ministère de la culture

et de la communication

3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01

Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,

internet : <http://www.culture.gouv.fr>



# Dossier

## BUDGET 2002

bimensuel - 3 octobre 2001 - n° 88

Que constate t'on quand on regarde chiffres et budgets ? Un consensus apparent dans les discours, mais une claire distinction dans les manières de faire, avant et après 1997. Chacun souligne que la **culture** est désormais un secteur crucial pour le rayonnement de notre pays ; qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour l'égalité des chances, pour l'éducation à la citoyenneté et à la tolérance.

Il faut cependant constater que de 1993 à 1997, à périmètre constant, le budget de la culture a considérablement baissé. De 1997 à 2002, il aura au contraire augmenté de 16 %, ce qui signifie que nous avons désormais récupéré le terrain perdu, et que nous avons retrouvé la capacité d'agir et de mobiliser.

Tous, en apparence, défendent l'idée du « 1 % », du budget pour la culture - mais là encore, la manière de faire trahit les intentions véritables. La marche vers le 1 % n'a de sens que dans la clarté, à partir d'un périmètre connu et stable. On se souviendra qu'entre 94 et 97 tel n'a pas été le cas. Les gouvernements d'alors ont tenté de faire croire à un maintien du budget en introduisant,



*Catherine Tasca et Michel Duffour lors de la conférence pour le budget 2002 © Farida Guerdjou Bréchemier*

année après année, des transferts de charges et des nouvelles compétences, mais on fragilisait dans le même temps le cœur des missions et des métiers du ministère. C'est à nous qu'il incombait de reprendre ce mouvement historique vers le 1 %, et nous sommes fiers que le projet de loi de finance pour 2002 atteigne réellement cet objectif, réalisant ainsi l'engagement pris par Lionel Jospin en juin 1997. On peut dresser le même constat pour le budget de l'**audiovisuel**. Chacun affirme que c'est un secteur stratégique et que la place du service public doit permettre de constituer une référence et une alternative. Mais là non plus, les intentions ne suffisent pas. Le budget de l'audiovisuel public était en diminution de 3 %, pour 1997. Nous l'aurons fait progresser de plus de 30 %, en cinq ans, ce qui a permis, entre autre, de réduire les écrans publicitaires et d'accroître les moyens pour les programmes.

Catherine Tasca

# Budget 2002

## Les dix chiffres clefs de la culture et de la communication

### 1) 1% DU BUDGET DE L'ETAT

Pour la culture, l'année 2002 restera comme l'année du 1%. C'était une demande ancienne, mais l'horizon semblait se dérober. L'engagement pris par le Premier ministre, pour la législature, se trouve aujourd'hui honoré.

### 2) 114,33 ME (750 MF) DE MOYENS NOUVEAUX

L'objectif atteint du 1% permet de dégager 58,73 ME (385,23 MF) de mesures nouvelles. Mais le ministère a également obtenu la possibilité de mobiliser sur des objectifs nouveaux des crédits impossibles à utiliser dans leur affectation d'origine. Le ministère disposera donc bien de 114,33 ME (750 MF) de crédits supplémentaires en 2002 soit le double de ceux obtenus l'an passé.

### 3) 24,39 ME (160 MF) DE MESURES NOUVELLES POUR LE SPECTACLE VIVANT

Une progression de 7% par rapport à 2001 et de 30,8% depuis le début de la législature.

### 4) 350 EMPLOIS NOUVEAUX, DONT 150 CRÉATIONS NETTES

Conformément aux engagements pris en 1999, le plan de résorption de l'emploi précaire se poursuit avec 200 nouveaux postes stabilisés. Au-delà, 150 créations nettes d'emplois permettent de faire face aux insuffisances de moyens notamment dans les personnels de surveillance.

### 5) 567 ME (3 719,3 MF) POUR L'INVESTISSEMENT

En matière d'investissement, le montant des AP s'élèvera à 3,719 MF, soit une progression de 25% depuis le début de la législature. Ces crédits permettent tout à la fois de poursuivre à un niveau élevé le soutien aux projets des collectivités, de mener et d'achever les grands projets de l'Etat, enfin d'engager de nouvelles études, visant à préparer les projets de demain.

### 6) 269,20 ME (1 765,92 MF) POUR LES ENSEIGNEMENTS ET L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Une progression de 4,72% par rapport à 2001 et de 34,95% par rapport à 1997 qui marque l'importance décisive de ce secteur dans l'ensemble de la politique culturelle menée depuis le début de la législature.

### 7) 76,7% : PART DES RESSOURCES PUBLIQUES DANS LE FINANCEMENT TOTAL DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

La hausse de la redevance demeure à un niveau très modeste (+1,76%) et pourtant les ressources publiques de l'audiovisuel public progresseront de 3,4% grâce à une meilleure perception et à une nouvelle progression des crédits budgétaires. La politique de rééquilibrage menée depuis le budget 2000 permet ainsi de conforter l'indépendance de l'audiovisuel public par rapport à la publicité et d'accroître ainsi ses marges de manœuvre.

### 8) 32,8 ME (215,15 MF) : AUGMENTATION DES CRÉDITS DÉVOLUS AUX PROGRAMMES

Conformément aux engagements, pris lors du vote de la loi du 2 août 2000, les moyens nouveaux sont effectivement affectés prioritairement au financement des programmes.

### 9) 7,2% : PROGRESSION DES AIDES À LA PRESSE

Les aides à la presse s'élèveront à 67,94 ME (445,71 MF) et seront consacrées au maintien de la diversité des titres et à la modernisation des entreprises.

### 10) 12,2 ME (80 MF) POUR UNE NOUVELLE AIDE À LA DIFFUSION DES QUOTIDIENS NATIONAUX

Cette mesure nouvelle répondra aux besoins urgents liés aux surcoûts inévitables de la diffusion des quotidiens nationaux.

## Culture : des moyens en forte progression

Les mesures nouvelles liées au 1 % s'élèvent à 386 MF, par rapport au budget pour 2001, soit une progression de 2 %. Les moyens disponibles sont en réalité plus importants, car il sera possible de redéployer des crédits d'investissement, dont l'expérience a montré qu'ils étaient consommés avec retard. C'est donc en réalité au total près de 115 ME ou 750 MF de moyens nouvelles que nous dégagerons en 2002.

### LA MODERNISATION DU MINISTÈRE

Ces moyens nouveaux permettront de faire évoluer le service public et notamment de créer les emplois indispensables : 350, dont 200 titularisations, qui permettent de réduire la précarité, mais aussi 150 emplois supplémentaires. Différentes réformes seront ainsi rendues possibles en 2002, notamment dans le domaine de l'archéologie préventive, avec la création du nouvel établissement public, ou encore le passage aux 35 heures. Moderniser l'action du ministère, c'est aussi l'ouvrir toujours plus sur les partenariats avec les collectivités locales. Les relations avec les collectivités territoriales s'inscriront dans la recherche d'un nouvel équilibre avec une deuxième étape pour les protocoles de décentralisation, proposés et mis en œuvre par Michel Duffour.

### 2001 : LE 1 % DU BUDGET DE L'ÉTAT EST ATTEINT

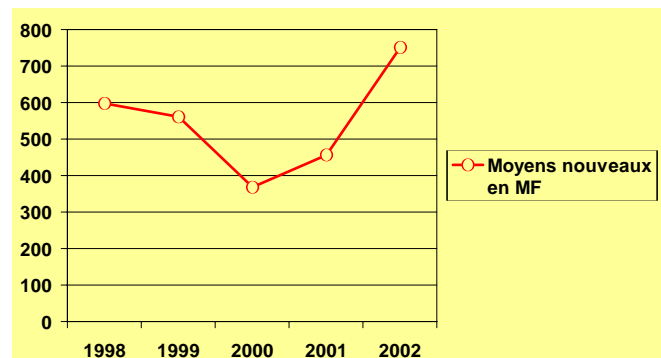
2002 : L'objectif du 1 % est atteint conformément aux engagements pris au début de la législature. Le budget de la culture progresse à un rythme supérieur à celui du budget de l'État. Conformément aux engagements pris par le gouvernement en début de législature, le budget 2002 du ministère de la Culture représentera 1% des charges nettes de l'État (à structure constante 1998) contre 0,99% en 2001 et 0,93% en 1997.

LFI Hors réserve parlementaire

(en MF)	LFI 1997	LFI 1998	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	PLF 2002
BUDGET CULTURE (à structure constante 2001)	14.512	15.109	15.670	16.039	16.495	16.880
Charges nettes de l'Etat	1.552.900	1.589.700	1.620.500	1.637.169	1.658.000	1.687.787
Ratio culture	0,935%	0,950%	0,967%	0,980%	0,995%	1,000%

### UNE MEILLEURE MOBILISATION DES MOYENS DISPONIBLES

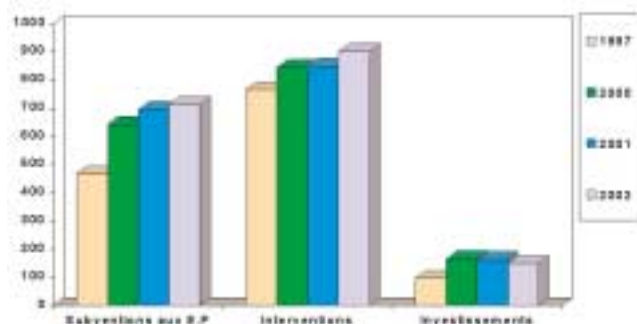
Le Budget 2002 sera le meilleur budget de la législature puisque le ministère de la culture bénéficiera de près de 115 m€ (soit 751 mf, hors réserve parlementaire) de moyens nouveaux.



Evolution des moyens nouveaux de 1998 à 2002

## Priorité du budget 2002 247 MF pour le plan de 5 ans pour l'éducation artistique

### Crédits des enseignements et de l'éducation artistique



En 2002 37,65 ME (247 MF) seront consacrés à l'éducation artistique soit 4,11 ME (27 MF) de plus que l'année dernière, ce qui constitue une augmentation de 12%. Il s'agit donc d'une avancée qui répond à l'ambition du plan à cinq ans. Services éducatifs et d'action culturelle : 0,65 ME (4,3 MF) leur sont consacrés. Ces crédits permettront, en priorité, une aide à la création d'emplois dans les institutions du spectacle vivant et celles des arts plastiques (FRAC et Centres d'art), dans les musées et les services d'archives. Formation des enseignants et acteurs de l'éducation artistique : c'est 1,55 ME (10,2 MF) que le ministère affecte à la formation des personnels engagés dans des actions en milieu scolaire. Les centres de formation de musiciens intervenants bénéficient de 0,3 ME (2 MF) de mesures nouvelles ; les pôles régionaux et nationaux de formation à la danse, à la musique et au théâtre ainsi que ceux consacrés à l'image se voient dotées de 0,88 ME (5,8 MF) et les formations à la médiation en matière de lecture, d'architecture et de patrimoine bénéficieront de 0,35 ME (2,3 MF) de crédits nouveaux. Actions de sensibilisation artistique à l'école : c'est 1,98 ME (13 MF) qui leur seront consacrés dans le champ du cinéma 0,19 ME (1,3 MF), du chant choral 0,3 ME (2 MF), des classes et atelier artistiques 1,47 ME (9,7 MF).

## Priorité du budget 2002

### Doublement des moyens nouveaux pour la création et le spectacle vivant

De 1998 à 2001, plus de 400 MF de mesures nouvelles avaient été affecté au spectacle vivant sur le titre IV. Cette politique est amplifiée en 2002 avec le double des mesures nouvelles de 2001, soit 25 ME (160 MF). C'est une augmentation très importante. Le secteur de la création indépendante et les nouveaux espaces de travail et d'expression artistiques, dits « Lieux intermédiaires » seront mieux pris en compte. Catherine Tasca a indiqué que plus de 50 % des mesures nouvelles seront réservées aux compagnies et aux disciplines porteuses de nouvelles esthétiques. La danse contemporaine, le cirque, les arts de la rue et les musiques actuelles seront autant de priorités de l'année 2002. Ainsi que la création numérique, et notamment les moyens accrus consacrés aux différents fonds d'intervention dans ce domaine.

## Les crédits d'investissement consolidés

Avec un montant d'autorisations de programme s'élevant à 3719,31 MF, le PLF 2002 consacre l'effort accompli en matière d'investissement par le ministère de la Culture. En effet, comme le confirme les tableaux ci-dessous, ce niveau est légèrement supérieur à la moyenne des dépenses en capital (crédits LFI - annulations) sur les 3 dernières années (+0,94%) et largement supérieur à la moyenne des dépenses en capital (crédits LFI - annulations) sur les 3 premières années de la législature (+18,47%). Cela signifie que l'on consolide les efforts importants réalisés, depuis 1998, puisque les crédits seront supérieurs, en 2002, de plus de 25 % par rapport à 1997, et même de près de 60 % si l'on tient compte des annulations de crédits intervenues en 1997.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME						
En MF	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	PLF 2002	Moyenne 1999-2000-2001	PLF 2002 / moyenne 1999 à 2001
Dépenses en capital	3 445,85	3 671,19	3 937,50	3 719,31	3 684,85	+0,94%

AUTORISATIONS DE PROGRAMME						
En MF	LFI 1997 - annulations	LFI 1998 - annulations	LFI 1999 - annulations	PLF 2002	Moyenne 1997-1998-1999	PLF 2002 / Moyenne 1997 à 1999
Dépenses en capital	2 355,89	3 616,78	3 445,85	3 719,31	3 139,51	+18,47%

## Priorité du budget 2002

### Aider la création multimédia

Un effort budgétaire important et soutenu a permis de mettre en œuvre un programme ministériel qui assure une bonne présence de notre patrimoine sur les réseaux, de favoriser la création et l'innovation et de lutter contre les risque de fossé numérique en multipliant les lieux d'accès publics au multimédia dans les institutions culturelles.

#### Le Dispositif pour la création artistique multimédia : le DICREAM

Le DICREAM est un nouveau dispositif mis en place pour les artistes qui utilisent les technologies dans leur création. C'est à la fois un fonds de soutien pour les projets et une structure de concertation et de veille au sein du ministère.

#### Il sera doté de 5 MF en 2002

#### Le fonds d'aide à l'édition multimédia

Pour répondre aux nouveaux enjeux liés au développement de l'internet et des nouveaux usages que permettront les réseaux à haut débit, le ministère de la Culture et de la Communication et le secrétariat d'Etat à l'Industrie ont décidé de doter le fonds d'aide à l'édition multimédia, en 2001, comme en 2000, de 50 MF destinés en priorité aux projets en ligne les plus innovants. **En 2002, le ministère de la culture abondera ce fonds de 10,2 MF.**

#### Le Réseau pour la recherche et l'innovation dans l'audiovisuel et le multimédia (RIAM).

Poursuivre et développer la dynamique lancée avec PRIAMM (programme pour la recherche et l'innovation dans l'audiovisuel et le multimédia) Le Réseau RIAM a été lancé le 20 février 2001, en présence des trois ministres initiateurs et partenaires (MCC, MINEFI, Recherche). Cette nouvelle plate-forme interministérielle permet désormais aux pouvoirs publics d'intervenir non seulement sur les technologies, mais aussi sur leurs usages.

**L'ensemble des moyens publics réunis pour RIAM s'élèvent à 135 MF en 2001 (contre 115 MF en 2000).**

**ARCHITECTURE ET PATRIMOINE**

**Le budget consacré à l'architecture et au patrimoine sera de 360,70 ME (soit 2 366 MF). Il augmente de 10,90 ME (71,53 MF) soit une progression à structure constante de 3,1 % par rapport à 2001, qui avait déjà permis une hausse de 3,3 %. Depuis 1997, les crédits ont augmenté de 40 % en francs courants.**

**L'augmentation des moyens mis à disposition des 20 écoles d'architecture**

Outre 5 créations de postes de maîtres-assistants, la poursuite de l'effort en faveur de l'enseignement de l'architecture se traduit par une mesure nouvelle de 1,68 ME (11 MF) qui permettra la création de 11 emplois pour mieux assurer la maintenance et la sécurité des bâtiments et de renforcer les moyens dégagés pour les Grands Ateliers de l'Isle d'Abau. Pour le plan immobi-

lier, 19,81 ME (130 MF) de crédits d'investissement sont ouverts. Ils permettront la poursuite de la mise en place de la nouvelle carte scolaire de la région Ile-de-France et les extensions ou rénovations de locaux des écoles situées hors Ile-de-France, dont l'extension de l'école d'architecture de Lyon, de St Etienne...

**La préfiguration de la future Cité de l'architecture et du patrimoine**

Les travaux pour la future Cité de l'architecture et du patrimoine qui s'installera dans l'aile de Paris du Palais de Chaillot se poursuivent. (6,14 ME soit 40,3 MF d'autorisations de programme). Le chantier débutera au printemps 2002.

**La mise en œuvre de la loi du 17 janvier 2001 sur l'archéologie préventive**

Le nouvel établissement public, l'Institut national de recherche et d'archéologie préventive, prévu par la loi relative à l'archéologie préventive verra le jour en 2002. Au delà des emplois assis sur le budget du nouvel établissement et qui seront consolidés dès 2002, le budget de l'Etat

pour 2002 prévoit 35 créations d'emplois de personnel de recherche; ils font suite aux 35 obtenus en 2001, pour la prise en charge de la réalisation de la carte archéologique. L'établissement public devant être financé grâce à la redevance créée pour l'archéologie préventive, les crédits qui servaient jusqu'ici à subventionner l'AFAN ne figurent plus au budget du ministère.

L'archéologie bénéficie par ailleurs d'une augmentation de 2,5 MF (0,38 ME) pour le développement des fouilles programmées et des dépôts de fouilles.

**La poursuite de la politique de l'Etat en faveur des monuments historiques**

Les crédits d'investissement s'élèvent en 2002 à 289,39 ME (1 898 MF contre 1 861,74 MF) en 2001. La politique volontariste en matière de restauration du patrimoine se traduira en 2002 par la poursuite des grandes opérations : la restauration du Grand-Palais (8,25 ME soit 54,15 MF), celle de l'Opéra Garnier (6,81 ME ou 44,7 MF). Néanmoins, l'essentiel des crédits bénéficie

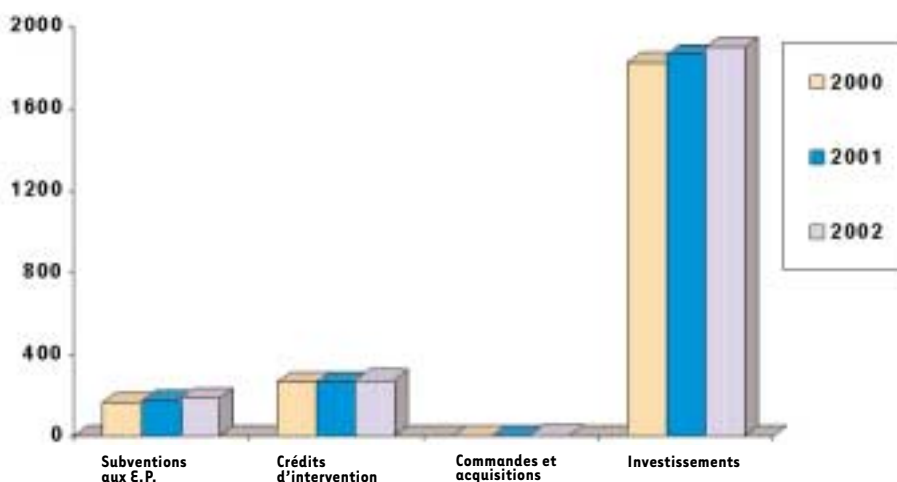
aux opérations de restauration des monuments historiques dont la restauration des 87 cathédrales de France demeure une priorité qui se traduira notamment par la poursuite de la remise en état de la façade occidentale de la cathédrale de Bourges qui a débuté en 2001. La restauration de la flèche de la cathédrale de Strasbourg sera elle aussi poursuivie ainsi que la consolidation de la cathédrale de Beauvais. La restauration générale du domaine national de Versailles (11,94 ME ou 78,30 MF), ainsi que la poursuite des efforts menés en faveur de la cathédrale d'Amiens ou l'Abbaye de Fontevrault sont également prévus.

**ARCHIVES**

**Poursuite des actions de rénovation pour les archives nationales**

Une enveloppe de 3,51 ME (23 MF) d'autorisations de programme permettra de poursuivre le programme d'aménagement et d'équipement des cinq centres d'archives nationales. Les travaux prioritaires visent à améliorer la sécurité dans les centres,

Architecture et patrimoine



## 8/Actualité

LETTRE D'INFORMATION  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
3 OCTOBRE 2001

ainsi que les modalités d'accueil du public et les conditions de travail du personnel en particulier au Centre historique des archives nationales à Paris.

### Poursuite de l'effort sur l'aide aux investissements des collectivités territoriales

L'enveloppe correspondant à la participation financière de l'Etat à la construction et à la modernisation des bâtiments d'archives départementales et communales s'élève à 11,59 ME (76 MF). Au nombre des opérations concernées figurent le nouveau bâtiment des archives départementales des Bouches-du-Rhône et les projets engagés dans le Nord, les Deux-Sèvres, le Bas-Rhin, l'Eure et Loir ...

### Les crédits de fonctionnement

Les mesures nouvelles accordées sont destinées à l'archivage électronique des données du recensement de 1999. Il s'agit d'une opération

lourde menée en étroite collaboration avec l'Institut national de la statistique et des études économiques

### Les crédits d'intervention

Au titre du développement des nouvelles technologies, les mesures nouvelles permettront d'abord la poursuite des études techniques sur la conservation à long terme des documents électroniques, en collaboration avec l'Institut national de recherche informatique appliquée. En outre, l'étude de faisabilité d'un " portail généalogique ", de site internet. Cela correspond à une demande forte du public des archives, en particulier les généalogistes. Au titre du développement des activités pédagogiques, les crédits déconcentrés du titre IV sont augmentés de 0,10 ME (0,70 MF).

### Cité des archives

Les crédits inscrits au budget du ministère permettront de lancer les études préalables à la décision concernant une nouvelle « cité des archives ».

## CINÉMA ET PRODUCTION AUDIOVISUELLE

La mise en œuvre du projet du

### « 51, rue de Bercy » regroupant cinémathèque française -

Musée Henri Langlois,

Bibliothèque du film et valorisation des Archives du film et du dépôt légal du CNC

3,35 ME (22 MF) de mesures nouvelles sont prévues en

2002 pour les travaux d'aménagement du bâtiment

réalisé par Franck Gehry, venant compléter 24,39 ME (160 MF) d'autorisations de programmes décidées depuis

1999. Ces travaux vont commencer dans quelques semaines. 2,28 ME (15 MF)

sont également prévus pour le mobilier et les équipements.

Par ailleurs, des crédits nouveaux d'un montant de 1,22 ME (8 MF) permettront

de préparer l'ouverture au public au premier semestre 2003, de poursuivre les acquisitions nécessaires à l'enrichissement des collections et de

procéder aux aménagements du futur Musée du Cinéma Henri Langlois.

Le développement du multimédia

L'action engagée en faveur du multimédia, avec la création d'une direction du multimédia au CNC et des dotations

s'élevant à 4,2 ME (27,6 MF) en 2001, est confirmée et renforcée. La mise en place du guichet unique pour soutenir

la création artistique multimédia et sa promotion au sein du Ministère sera consolidée par

une mesure nouvelle de 0,15 ME (1 MF). Une mesure nouvelle de 0,18 ME

(1,2 MF) viendra compléter les efforts consentis pour l'édition multimédia.

La sensibilisation au cinéma

L'éducation au cinéma atteindra 4,98 ME (32,7 MF), avec une mesure nouvelle de 0,24 ME (1,6 MF).

L'action pour l'écriture et le développement de longs métrages de cinéma

Sont mises en place une nouvelle procédure d'aide au développement pour les entreprises de production, et de nouvelles aides à l'écriture à destination des scénaristes. Les dépenses correspondantes seront de l'ordre de 3,05 ME (20 MF).

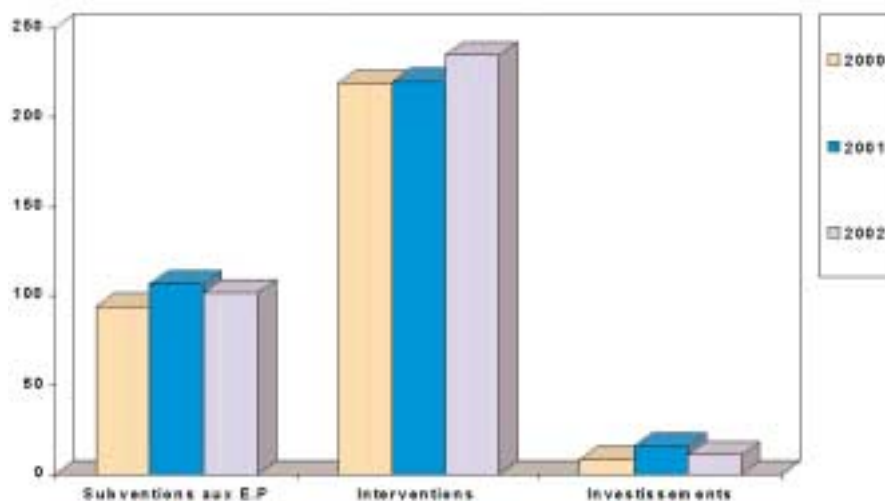
## DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Généraliser l'accès à

l'éducation artistique

Le ministère de la Culture est engagé avec le ministère de l'Education nationale dans

Cinéma et production audiovisuelle





## 9/Actualité

LETTRE D'INFORMATION  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
3 OCTOBRE 2001

une action pour garantir à chacun l'accès à une véritable éducation artistique et culturelle. Il vise, avec 4,11 ME (27 MF) de mesures nouvelles dans le cadre du plan à cinq ans, à renforcer les missions d'actions éducatives et culturelles des institutions culturelles (247,5 MF).

### Les protocoles de décentralisation

En 2001, le ministère a entamé la négociation de protocoles de décentralisation. Ce dispositif sera développé en 2002. 1,2 ME (8 MF) supplémentaires seront consacrés à la signature de nouveaux protocoles. Ils porteront prioritairement sur les champs du patrimoine et des enseignements artistiques

### Favoriser l'accès à la culture numérique

L'implantation des Espaces Culture Multimedia (ECM) - 130 aujourd'hui - se poursuivra avec une priorité d'implantation dans les zones urbaines et rurales

défavorisées. Ce programme bénéficiera de 0,12 ME (0,8 MF) de mesures nouvelles. Un deuxième réseau, celui des Relais Culture Multimédia (RCM), sera mis en place. Enfin, un budget de 0,30 ME (2 MF) sera consacré aux portails numériques territoriaux.

### INTERNATIONAL

#### La promotion de la coopération européenne

L'action déconcentrée du ministère s'est notablement développée en 2001 en faveur d'échanges internationaux et de coopération européenne, en particulier avec les pays frontaliers. Les moyens consacrés à ces actions ont été majorés en 2001, passant de 5 MF (0,76 ME) en 2000 à 8 MF (1,21 ME) en 2001, atteindront 8,95 MF (1,36 ME) en 2002.

#### L'ouverture de la France à la diversité des cultures du monde

Une place particulière revient aux Saisons culturelles étrangères en France, menées en partenariat avec le ministère des affaires étrangères qui constituent des occasions privilégiées de

mieux faire connaître la culture des pays concernées. Un budget important sera mobilisé en 2002 pour la Saison tchèque, l'Année de l'Algérie et la préfiguration de l'Année de la Chine en France et de la France en Chine organisée entre 2003 et 2004. Le budget affecté aux Saisons culturelles s'élève à 0,37 ME (2,45 MF) en 2002 dont 0,30 MF (45 734 E) de mesures nouvelles.

### LANGUE FRANÇAISE ET LANGUES DE FRANCE

Les crédits d'intervention pour la promotion de la langue française ont augmenté de 25% depuis 1997. Ils progressent de 6,04% cette année et s'élèvent à 1,87 ME (12,3 MF).

#### La promotion du français et du plurilinguisme

Une mesure nouvelle de 30 489 E, soit 0,20 MF permettra de renforcer l'action conduite par la DGLF pour l'emploi du français et par là même du plurilinguisme, dans les organisations internationales dont l'Union européenne. Elle lui permettra notamment de participer acti-

vement au plan d'action pour le français dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne.

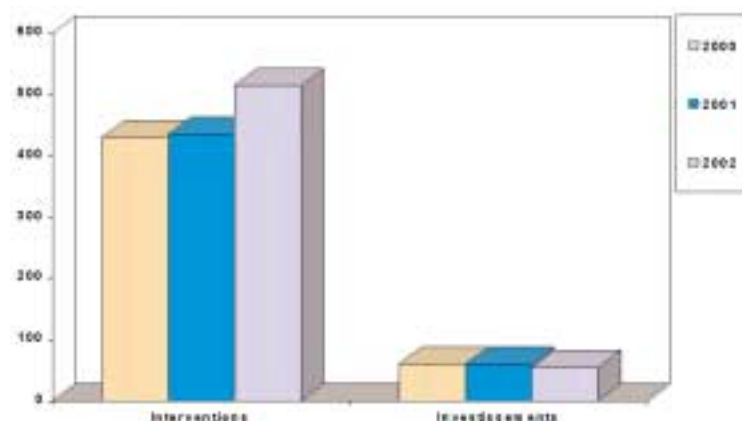
#### La valorisation des langues de France

Les langues de France font partie du patrimoine de la Nation. La mesure nouvelle de 76 224 E, soit 0,50 MF prévue au budget de 2002 a pour objet d'augmenter le montant de crédits déconcentrés de 0,30 ME (2 MF) qui ont été mis en place par la loi de finances de 2000. Elle permettra aux Drac de mieux prendre en compte les demandes des régions : collecte du patrimoine linguistique, descriptions et études sur les langues, équipement linguistique, actions en faveur de ces langues.

### LIVRE ET LECTURE

Le budget consacré au livre et à la lecture atteint 287,38 ME (1 885 MF) et, à structure constante, progresse de 3,58%. Des mesures nouvelles significatives viennent renforcer les interventions en faveur de la lecture, dont les crédits, à structure constante, s'accroissent de 7,62%.

Développement culturel



## 10/Actualité

LETTRE D'INFORMATION  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
3 OCTOBRE 2001

### Renforcement des actions en faveur de la lecture

Renforcée par une mesure nouvelle de 0,23 ME (1,5 MF), cette politique se traduira par l'insertion de volets « livre et lecture » dans les politiques territoriales en milieu rural comme en milieu urbain. Par ailleurs, les DRAC disposeront de moyens accrus (+0,24 ME soit 1,6 MF) pour la mise en œuvre du plan de cinq ans en faveur de l'éducation artistique.

Une mesure nouvelle de 1,14 ME (7,5 MF) permettra de réaliser une nouvelle étape dans l'abaissement du prix du livre dans les départements d'Outre-Mer.

### Poursuite de la modernisation du réseau des bibliothèques

La dotation générale de décentralisation, progresse, à structure constante, de 5,69 ME (37,3 MF) par rapport à 2001. Elle se monte, en 2002, à 149 ME (977,5 MF) dont environ 147 ME, (965 MF), pour les

seules bibliothèques. Après l'ouverture des bibliothèques de Montpellier (octobre 2000) et Châlons-en-Champagne (mars 2001), les équipements de Troyes et Nice devraient accueillir le public en 2002, tandis que s'achèveront les chantiers de Rennes, Toulouse, Reims et Marseille. Parallèlement, les investissements réalisés par les conseils généraux dans le domaine de la lecture publique seront accompagnés au travers du concours particulier départemental (5,9 ME soit 39,2 MF en 2002). Enfin, en dehors de la DGD, le plan de développement de la lecture publique en Nouvelle Calédonie bénéficiera, pour la seconde année consécutive, de 0,91 ME (6 MF).

### Développement des services rendus au public, sur place et à distance, par les deux grands établissements nationaux

La BNF bénéficiera ainsi d'une augmentation de 0,61 ME (4 MF) de sa subvention de fonctionnement, qui lui permettra de renforcer ses acquisitions documentaires, et de 84 000 E (0,55 MF)

supplémentaires pour la bibliothèque numérique. Pour la conservation, 0,24 ME (1,6 MF) supplémentaires seront consacrés aux marchés de reliure. Par ailleurs, au sein de la subvention d'investissement, dans le cadre d'une programmation des travaux établie sur cinq ans et commencée en 2001, 4,11 ME (27 MF) seront consacrés au renouvellement des installations du site François-Mitterrand. De même, 4,57 ME (30 MF) supplémentaires seront consacrés au renouvellement des équipements informatiques, dans le cadre d'un plan pluriannuel. Depuis sa réouverture, en janvier 2000, la Bibliothèque publique d'information du centre Georges Pompidou offre des services renouvelés répondant mieux aux attentes du public (plus de 370 postes informatiques de consultation en libre accès). Elle bénéficiera en 2002 d'une subvention de 0,61 ME (4 MF) pour la poursuite de son programme d'équipement, dont 0,30 ME (2 MF) pour son informatique.

## MUSÉES

Trois grands projets vont marquer l'année 2002 : la montée en charge du projet du musée du Quai Branly, le fonctionnement en année pleine de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et, le lancement du projet du futur musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée dont l'installation est prévue à Marseille.

### L'ouverture vers de nouveaux publics

La gratuité d'accès dans tous les musées nationaux le premier dimanche de chaque mois a rencontré un véritable succès et conduit le ministère à pérenniser cette mesure.

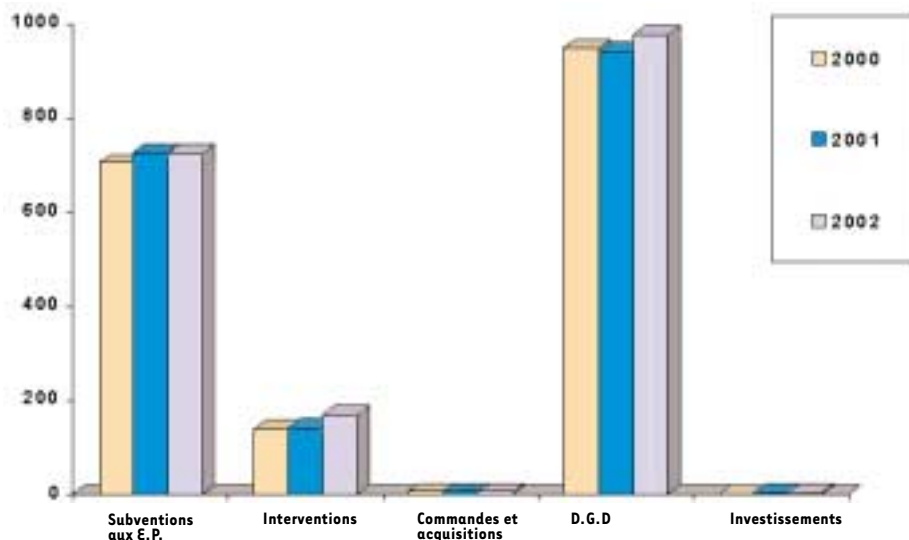
### Les services d'action culturelle

0,19 ME (soit 1,3 MF) de mesures nouvelles sont prévues notamment pour soutenir la création ou le renforcement des services éducatifs des musées classés et contrôlés. Les expositions d'intérêt national recevront une dotation de 0,68 ME (soit 4,5 MF).

### L'enrichissement et la conservation des collections

La dotation du Fonds du

Livre et lecture



## 11/Actualité

LETTRE D'INFORMATION  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
3 OCTOBRE 2001

patrimoine s'élève à 14,81 ME (soit 97,15 MF) et connaît une augmentation de 0,29 ME (1,9 MF). Cette dotation est notamment destinée à solder le plan initial d'acquisitions destiné au futur musée du Quai Branly (un programme de 22,86 ME, soit 150 MF, aura ainsi été financé à parité avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur sur la période 1998-2002). L'augmentation de 0,28 ME (soit 1,9 MF) que connaît cette dotation est notamment destinée (pour 0,16 ME, soit 1,1 MF) à lancer un programme d'acquisitions au bénéfice du futur musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée dont l'installation est prévue à Marseille.

### Les institutions de l'Etat

#### La création d'un nouvel établissement public

L'Institut national d'histoire de l'art (INHA) a été créé en 2001 sous forme d'établissement public. Il

bénéficie d'une mesure nouvelle de 0,43 ME (soit 2,8 MF) destinée à accompagner sa montée en charge.

### Les grands projets

Une enveloppe de 22,86 ME (soit 150 MF) sera consacrée au chantier de construction du musée du Quai Branly. Une mesure nouvelle de 1,49 ME (soit 9,82 MF) sera destinée notamment à des créations d'emplois, aux opérations culturelles liées aux événements de préfiguration, à la poursuite du chantier des collections et aux éditions, tandis qu'une dotation de 3,04 ME (soit 20 MF) sera consacrée à la poursuite du chantier des collections, à l'acquisition d'un ensemble immobilier nécessaire à la création de réserves, à la programmation et à la préfiguration du futur musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

### Le musée du Louvre

Le musée du Louvre bénéficie d'une mesure nouvelle de 1,16 ME (7,65 MF). Elle permettra la mise en œuvre de la 1ère étape du projet de contrat d'objectifs qui sera conclu entre cet établissement

et l'Etat. Cette mesure se décompose de la manière suivante : 0,19 ME (1,25 MF) pour la création de 5 emplois destinés à renforcer les services technique, informatique, juridique et financier, et 0,97 ME (6,4 MF) pour conforter le budget de fonctionnement du musée.

### Le fonctionnement des autres institutions

Les services à compétence nationale (musées nationaux autres que les établissements publics) bénéficient d'une mesure nouvelle de 0,26 ME (soit 1,71 MF) destinée notamment à financer les besoins nouveaux en fonctionnement du musée Guimet et du projet de musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée. Une mesure nouvelle de 0,15 ME (1 MF) est destinée à renforcer les moyens en fonctionnement du Centre interrégional, basé à Marseille, de conservation et de restauration du patrimoine.

### La poursuite des programmes de rénovation des espaces d'accueil et d'exposition

Elle a conduit à la rénovation des marquises du musée d'Or-

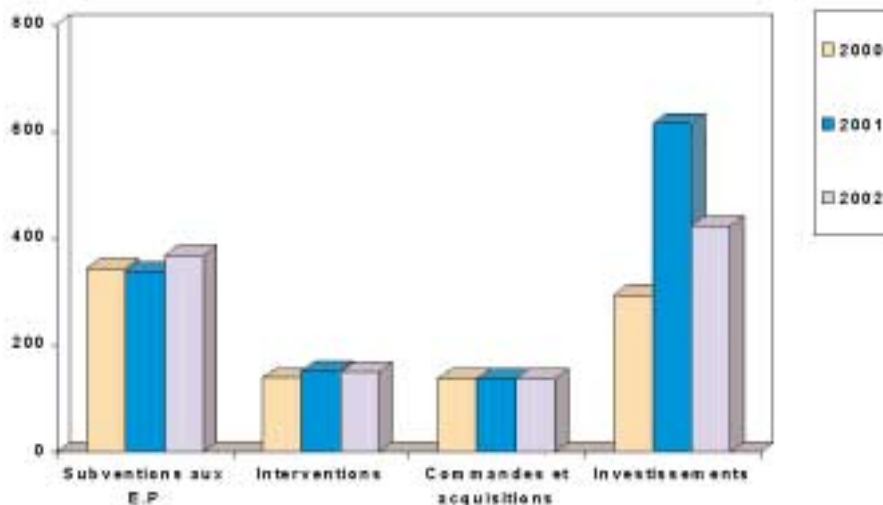
say, la rénovation du musée de l'Orangerie des Tuileries à Paris, ainsi qu'au financement de l'achèvement de l'aménagement du musée des arts décoratifs à Paris. Des études de maîtrise d'œuvre seront consacrées à la restructuration du musée Adrien Dubouché à Limoges et à l'extension du musée de la coopération franco-américaine de Blérancourt ainsi qu'au transfert de l'accueil du musée Marc Chagall à Nice dans de nouveaux locaux.

**La poursuite des programmes de sécurité / sûreté** concernant la mise à niveau des installations des musées sera poursuivi : Orsay, Galeries nationales du Grand Palais, musée du château de Fontainebleau, musée du château de Compiègne, ateliers du Centre de recherche et de restauration des musées de France à Versailles, etc. Les opérations de sécurité/sûreté s'élèvent à 8,96 ME (soit 58,77 MF).

### Le soutien apporté aux autres musées

Une mesure nouvelle de 0,42 ME (2,77 MF) est allouée à l'UCAD pour le ren-

Musées



forcement de ses moyens de fonctionnement, notamment en ce qui concerne l'école Camondo, chargé de former aux métiers de l'architecture d'intérieur, du design et plus généralement aux métiers liés à l'aménagement d'espaces.

**Le soutien apporté aux musées en région** s'élève à 21,34 ME (soit 130 MF). Les crédits d'investissement destinés aux musées classés et contrôlés avaient déjà pratiquement doublé entre 1996 et 2001, passant de 10,82 ME (soit 71 MF) à 19,82 ME (soit 140 MF). Sur ces crédits, plus de 8,38 ME (soit 55 MF) financeront des opérations prévues dans les contrats de plan Etat-Région.

**Parmi la cinquantaine d'opérations qui bénéficiera en 2002 d'un financement figurent :**

- La poursuite du financement de la création du musée d'art moderne de Vitry, du musée archéologique de Périgueux et du Nouvel Espace Culturel de

- Rennes,
- la poursuite du financement de la rénovation et de la restructuration du musée Gadagne de Lyon, du musée Toulouse-Lautrec d'Albi et du musée des Beaux-Arts d'Angers.

**SPECTACLE VIVANT**

**Les crédits attribués au spectacle vivant ont progressé de 30,8% depuis 1997.**

**Les crédits d'intervention augmentent de 25 ME (160 MF) soit le double de l'an passé.**

**Soutenir les disciplines en développement, les nouveaux lieux d'expressions artistiques et la production indépendante** Sur des disciplines en développement seront engagées plus de 50 % des mesures nouvelles du budget d'interventions pour 2002, et ce dans cinq domaines :

- La danse, avec 15 % des mesures nouvelles du Titre IV (soit près de 3,5 ME ou 22,95 MF) qui lui seront consacrés, soit une progression de 60 % sur les 5 dernières années.
- Les arts du cirque, par l'attribution de 2 ME (13,11 MF)

pour des actions structurantes dans le champ de la création, de la diffusion mais aussi de la formation.

- Les arts de la rue, par une augmentation de 25 % des moyens qui leurs sont actuellement dédiés.

- Les musiques actuelles par des moyens nouveaux 5 fois supérieurs à ceux attribué en 2001 (1,5 ME, soit 9,83 MF), pour la structuration du réseau des Scènes de musiques actuelles (SMAC) et le soutien à la diffusion internationale des industries musicales.

- La production indépendante théâtrale (3,4 ME, soit 22,3 MF) et musicale (1 ME, soit 6,55 MF).

**Franchir une étape décisive dans la restauration des marges artistiques des réseaux institutionnels**

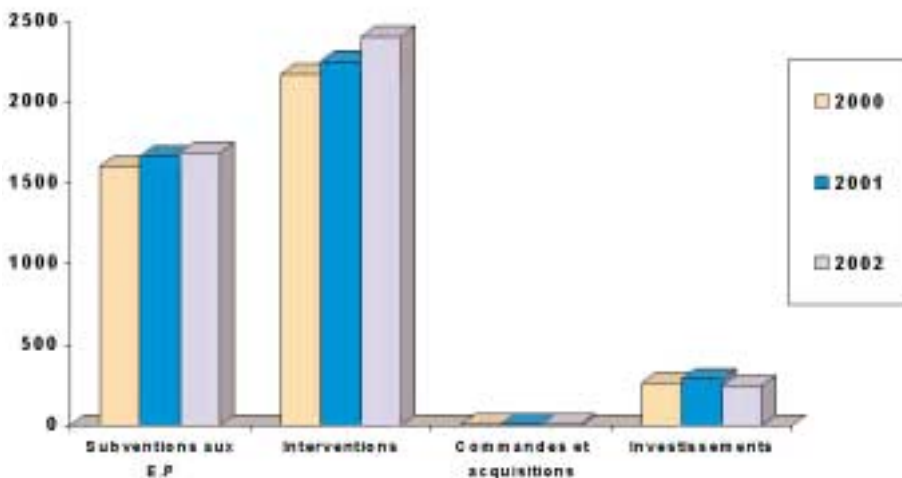
L'ensemble de ces moyens nouveaux affectés directement ou indirectement à travers les équipes artistiques qui les animent, bénéficieront de 6 ME (39,35 MF).

**Dynamiser la recherche, la valorisation du patrimoine et la formation aux métiers du spectacle vivant**

L'appui renforcé de l'Etat, par un apport de 0,6 ME (3,93 MF) aux fonds de soutien et aux fonds de création, notamment en matière de nouvelles technologies, placera l'action du ministère au cœur de la création la plus innovante. Enfin, la formation aux métiers du spectacle vivant sera amplement développée par la mise en place d'un schéma professionnel des arts de la scène.

**Poursuivre l'aménagement des lieux du spectacle vivant** Les crédits d'investissement prévus au budget 2002 (52,13 ME, soit 342 MF) permettront de poursuivre la politique de construction, d'aménagement et de remise aux normes des lieux de diffusion et d'enseignement sur l'ensemble du territoire.

**Spectacle vivant**



## Presse : une forte progression de + 7,2 %

Le budget 2002 des aides à la presse est marqué par la création d'une nouvelle aide. Après le fonds de modernisation créé en 1998, et qui contribue de manière décisive à la modernisation de l'outil industriel, à l'amélioration du contenu rédactionnel des titres concernés, intervient ainsi, en 2002, la création d'une aide à la distribution des quotidiens nationaux d'information politique et générale. Le financement de cette aide, d'un montant de 80 MF, interviendra après une mobilisation aussi bien de la ressource budgétaire que du résultat du dynamisme dont témoigne désormais la perception de la taxe instaurée en 1997, (sur les dépenses de la publicité hors média). Ainsi, au total, les moyens publics que le Gouvernement destine à la presse écrite avoisineront en 2002 les 450 MF ou 68 millions d'Euros, ce qui représente une croissance de 7,2 % par rapport à 2001 ; et même d'environ 80 % par rapport à 1997.

## Audiovisuel : progression de + 3,2 % pour une consolidation de l'effort public

Dans le domaine de la communication, l'essentiel des ressources publiques est constitué par la redevance. Stable depuis deux ans, elle devrait être revalorisée, en 2002, avec une progression de 1,76 %. En réalité, du fait de l'extension du parc audiovisuel et des progrès du recouvrement, les ressources publiques progresseront de 3,4 %. Si l'on ajoute à la redevance les ressources propres des sociétés de l'audiovisuel public on arrive à une progression globale de 3,2 % des ressources. Cette progression paraît plus faible que celle des deux années antérieures, parce que celles-ci voyaient la mise en œuvre de la compensation par l'Etat des exonérations de redevance. Celle-ci est maintenant un acquis pour le service public. L'année 2002 marque la consolidation, à un niveau historiquement élevé, de l'effort public. Il faut désormais que chaque société fixe ses orientations, dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens qui sont en cours de discussion, et seront signés d'ici la fin de l'année. Des fiches par société permettront de suivre les priorités stratégiques ainsi clarifiées. C'est le cas en particulier pour France Télévision. En plus des ressources de redevance, une première part de la dotation en capital (de 1 milliard de francs) sera versée en 2002, pour permettre à France télévision de réussir sa participation au déploiement de la télévision numérique, prévu pour la fin de l'année 2002.

M Euros				
	LFI 2001	PLF 2002	PLF 2002 - LFI 2001	France - Télévision
CAS n°902-15	1426,31	1469,94	43,63	hors numérique de terre
Publicité et parrainage	572,63	594,40		Progression des ressources publiques PLF 2002 / LFI 2001
Autres ressource propres	64,27	62,17		Progression du budget PLF 2002/LFI 2001
<b>Total Recettes</b>	<b>2063,21</b>	<b>2126,51</b>		<b>3,1%</b> <b>3,1%</b>
	LFI 2001	Var/LFI 200	Effets induits	PLF 2002
Personnel CDD & CDI	423,35		10,58	433,93
Personnel cachets et piges	56,94		1,42	58,36
Diffusion	170,67		-0,40	170,27
Impôts, taxes et pré. div.	137,89		4,80	148,53
Dotations aux amortissements	44,10		2,01	46,12
Programmes	1017,14		32,80	1049,93
Autres charges	213,11		6,25	219,36
<b>Total charges</b>	<b>2063,21</b>		<b>5,84</b>	<b>2126,51</b>

Meuros					
	LFI 2001	Budget 2001	PLF 2002	PLF 2002 - LFI 2001	RADIO France
CAS n°902-15	432,80	432,80	446,92	14,12	Progression des ressources publiques
Publicité	20,58	22,87	24,09		PLF 2001 / LFI 2000
Autres ressource propres	14,60	14,94	15,23		Progression du budget PLF 2001 / LFI 2000
<b>Total Recettes</b>	<b>467,99</b>	<b>470,61</b>	<b>486,24</b>		<b>3,3%</b> <b>3,9%</b>
	LFI 2001	Budget 2001	Moyens nouveaux et économies	Effets induits	PLF 2001
Personnel CDD & CDI	191,61	210,93	5,27		216,20
Personnel cachets et piges	62,14	51,41	1,29		52,69
Diffusion	75,83	74,18	1,48		75,65
Impôts, taxes et pré. div.	44,85	44,18	0,96	0,55	45,70
Dotations aux amortissements	16,94	16,92	0,76		17,68
Programmes	35,43	32,38			32,38
Autres charges	41,19	40,61	5,32		45,91
<b>Total charges</b>	<b>467,99</b>	<b>470,61</b>	<b>15,07</b>	<b>0,55</b>	<b>486,24</b>

## 14/Actualité

LETTRE D'INFORMATION  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
3 OCTOBRE 2001

M Euros					
	LFI 2001	Budget 2001	PLF 2002	PLF 2002 - LFI 2001	INA
CAS n°902-15	63,34	63,34	68,22	4,88	
					<i>Progression des ressources publiques</i>
Publicité					PLF 2002 / LFI 2001 <b>7,7%</b>
Autres ressources propres	36,01	35,26	31,68		<i>Progression du budget</i>
					PLF 2002/LFI 2001 <b>0,6%</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>99,35</b>	<b>98,60</b>	<b>99,90</b>		
	LFI 2001	Budget 2001	Moyens nouveaux et économies	Effets induits	PLF 2002
Personnel CDD & CDI	53,42	52,85	0,79		53,65
et Personnel cachets et piges	2,52	2,30	0,37		2,67
Diffusion					0,00
Impôts, taxes et prél. div.	2,74	2,68	0,29		2,97
Dotations aux amortissements	11,36	11,02	0,32		11,34
Programmes					0,00
Autres charges + Equipement	29,32	29,74	-0,47		29,27
dont équipement	2,79	2,79			2,79
<b>Total charges</b>	<b>99,35</b>	<b>98,60</b>	<b>1,30</b>		<b>99,90</b>

M Euros					
	LFI 2001	Budget 2001	PLF 2002	PLF 2002 - LFI 2001	RFO
CAS n°902-15	191,32	191,55	199,06	7,73	
					<i>Progression des ressources publiques</i>
Publicité	14,48	14,48	13,72		PLF 2002 / LFI 2001 <b>4,0%</b>
Autres ressource propres	7,84	7,84	7,61		<i>Progression du budget</i>
					PLF 2002/LFI2001 <b>3,2%</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>213,64</b>	<b>213,87</b>	<b>220,38</b>		

NB: hors rebasage, la progression des ressources publiques est de 2,8%

	LFI 2001	Budget 2001	Moyens nouveaux et économies	Effets induits	PLF 2002
Personnel CDD & CDI	106,96	114,14	5,72		119,86
Personnel cachets et piges	8,23	8,45	0,21		8,66
Diffusion	31,65	32,17			32,17
Impôts, taxes et prél. div.	7,76	9,28		0,30	9,58
Dotations aux amortissements	9,53	9,53			9,53
Programmes	11,28	10,90			10,90
Autres charges (*)	38,23	29,41	0,26		29,68

M Euros					
	LFI 2001	Budget 2001	PLF 2002	PLF 2002 - LFI 2001	ARTE - France
CAS n°902-15 (*)	177,76	177,76	183,53	5,79	
					<i>Progression des ressources publiques</i>
Publicité					PLF 2002 / LFI 2001 <b>3,3%</b>
Autres ressource propres	1,62	1,83	1,85		<i>Progression du budget</i>
					PLF 2002 / LFI 2001 <b>3,4%</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>179,37</b>	<b>179,58</b>	<b>185,38</b>		
	LFI 2001	Budget 2001	Moyens nouveaux et économies	Effets induits	PLF 2002
Personnel CDD & CDI	12,70	13,34	0,33		13,67
Personnel cachets et piges	1,14	0,95	0,02		0,97
Diffusion	19,50	19,70	0,28		19,98
Impôts, taxes et prél. div.	2,52	1,69	0,18	0,32	2,19
Dotations aux amortissements	0,99	1,07			1,07
Programmes	69,85	72,84	3,49		76,33
Autres charges	72,66	70,00	1,17		71,18
<b>Total charges</b>	<b>179,37</b>	<b>179,58</b>	<b>5,48</b>	<b>0,32</b>	<b>185,38</b>

M Euros					
	LFI 2001	Budget 2001	PLF 2002	PLF 2002 - LFI 2001	RFI
CAS n°902-15	47,41	47,41	51,22	3,81	
Crédits MAE*	68,91	68,91	69,67	0,76	<i>Progression des ressources publiques</i>
Publicité	0,84	1,07	1,07		PLF 2002 / LFI 2001 <b>3,9%</b>
Autres ressource propres **	0,35	6,14	1,16		<i>Progression du budget</i>
					PLF 2002/ LFI 2001 <b>4,8%</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>117,51</b>	<b>123,53</b>	<b>123,12</b>		
	LFI 2001	Budget 2001	Moyens nouveaux et économies	Effets induits	PLF 2002
Personnel CDD & CDI	48,13	51,77	1,29		53,07
Personnel cachets et piges	5,38	5,58	0,14		5,72
Diffusion	33,94	34,04			34,04
Impôts, taxes et prél. div.	6,30	3,58		0,08	3,66
Dotations aux amortissements	3,66	3,66			3,66
Programmes	8,89	12,50			12,50
Autres charges ***	11,22	12,39	-1,92		10,47
<b>Total charges</b>	<b>117,51</b>	<b>123,53</b>	<b>-0,49</b>	<b>0,06</b>	<b>123,12</b>

**DROITS D'AUTEURS****LES ACTIONS D'INTERET****GENERAL FINANCEES PAR LES SOCIETES D'AUTEURS MIEUX PRECISEES ET CONTROLEES**

Catherine Tasca a souhaité clarifier l'utilisation des fonds que les sociétés de perception et de répartition des droits d'auteurs consacrent au financement d'actions culturelles d'intérêt général et notamment à subventionner des festivals. Elle souhaite ainsi conforter l'objectif de solidarité entre les différents créateurs voulu par le législateur puisque le Code de la propriété intellectuelle précise en son article L.321-9, que des fonds peuvent être utilisés pour « *des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation des auteurs et artistes.* »

Le champ d'application de ces aides en faveur des actions culturelles est délimité très précisément par le nouveau décret.

Les sociétés d'auteurs pourront désormais financer ces actions par prélèvement sur les fonds qu'elle collectent, en particulier 25 % des sommes perçues au titre de la rémunération par copie privée.

La ministre souhaite que ce nouveau décret assure la sécurité juridique nécessaire à ces sociétés, et permette ainsi à un grand nombre d'associations ou d'organismes soutenant ces projets culturels de bénéficier des financements attendus.

Enfin, elle rappelle que le décret prévoit une mesure de contrôle importante : ces sociétés devront conclure des conventions avec les bénéficiaires de ces financements, garantissant ainsi une utilisation de ces fonds conforme à leur vocation culturelle.

**Décret n°2001-809 du septembre 2001**

**Les aides pourront concerner les secteurs suivants :**

- » aide à la création d'une oeuvre, à son interprétation, à la première fixation d'une oeuvre ou d'une interprétation sur un phonogramme ou un vidéogramme ;
- » aide à des actions de défense, de promotion et d'information engagées dans l'intérêt des créateurs et de leurs oeuvres ;
- » aide à des manifestations présentant, à titre principal ou accessoire, des spectacles vivants ;
- » aide à des actions propres à assurer la diffusion des prestations artistiques du spectacle vivant ;
- » aide à la formation d'artistes, soit les concours apportés à des actions de formation des auteurs et des artistes-interprètes

**COMMUNICATION****MISE AU POINT RELATIVE AUX SECTEURS « INTERDITS » DE PUBLICITE TELEVISEE**

Devant les perspectives de multiplication des chaînes de télévision câblées et par satellites, Catherine Tasca a souhaité apporter des précisions concernant les secteurs « à l'abri de l'exploitation publicitaire » ( le cinéma, le livre, la presse et la grande distribution ), selon les termes que la ministre a préféré utiliser lors de son intervention à la conférence de presse sur le budget, le 18 septembre dernier. Catherine Tasca a en effet rappelé que « *en ce qui concerne le cinéma et l'édition, il est hors de question de « faire mouvement » vers une ouverture à la publicité télévisée car les raisons culturelles fortes qui ont prescrit ces règles demeurent* ». Les enjeux culturels justifiant les interdictions relatives au cinéma et à l'édition restent pleinement pertinents et nécessitent donc le maintien de la réglementation actuelle.

En revanche, si le secteur de la presse confirme son accord et donc en étroite concertation avec lui, la Ministre envisage une évolution de ces règles en autorisant la publicité pour ce secteur sur les chaînes thématiques du câble et du satellite. « *J'ai toujours dit et je le répète, précise-t-elle, que le gouvernement ne prendra pas de mesures d'ouverture sans l'accord des éditeurs. Je respecterai leur position* » S'agissant du financement des futures télévisions locales diffusées sur le numérique hertzien, la réflexion devra être poursuivie, notamment en ce qui concerne le secteur de la grande distribution, sur la base du rapport que le gouvernement remettra d'ici un mois au Parlement sur le développement de la télévision de proximité.

**INTERNATIONAL****LANCEMENT OFFICIEL DE FRANCE AU QUÉBEC/LA SAISON**

Catherine Tasca a officiellement procédé le 8 septembre à Québec au lancement de « France au Québec/la saison ». Dans la foulée, le spectacle pyrotechnique du groupe F spécialement conçu pour ouvrir la manifestation a obtenu un vrai succès devant 75000 personnes.

« *Donner à voir, sans apprêt, sans prétention, une France différente mais avec imagination, actuelle, loin des sentiers battus de notre culture classique. Vous étonner, vous surprendre : voilà le pari audacieux que nous nous sommes risqués à prendre, en conviant ici des artistes venus de toutes les disciplines...* ». C'est par ces mots enthousiastes que Catherine Tasca a officiellement lancé « France au Québec/la saison » en présence de la ministre d'Etat aux relations internationales du Québec, Louise Beaudoin, de la ministre d'Etat à la culture et aux communications du Québec, Diane Lemieux, du ministre responsable de la Région de la Capitale Nationale, Rosaire Bertrand. « France au Québec/la saison » représente en effet la plus vaste manifestation culturelle jamais organisée par la France hors de l'hexagone. Au cours des trois prochains mois, plus de 600 artistes français partageront avec les Québécois, leur passion pour le théâtre, le conte, la danse, le nouveau cirque, la musique, la chanson, le jazz, les nouvelles images, les arts visuels, la culture scientifique, la photo, le design, les jardins, le cinéma, la littérature. En tout, plus de cent événements et manifestations culturelles seront présentés partout au Québec par les plus grands musées, les festivals internationaux, les principaux théâtres, les salles de concert et les lieux alternatifs. « *Mon second souhait est que cette rencontre ne prenne pas fin en novembre, mais au contraire que nous semions ici pour l'avenir* » a poursuivi Catherine Tasca.

**Site internet :**

[www.franceauquebec.com](http://www.franceauquebec.com)

## ALAIN CROMBECQUE : « LE FESTIVAL D'AUTOMNE : 30 ANS DE PLAISIR »

Le Festival d'Automne a 30 ans. Alain Crombecque, son directeur, est un fidèle de la première heure de Michel Guy, dont Catherine Tasca rappelait récemment que, Ministre de la culture, « il a laissé plus qu'une trace, il a légué l'esprit et fixé le cap ». Au Festival d'Automne aussi, qu'il a imaginé, puis fondé sur décision du Ministère de la culture, Michel Guy a « légué l'esprit et fixé le cap », et c'est avec rigueur et passion que l'actuelle équipe en entretient la veine toujours novatrice et cosmopolite.

Dans les très romanesques bureaux du Festival, qui surplombent la colonnade du Louvre, Alain Crombecque affronte l'exercice de mémoire - exercice singulier pour une manifestation conçue « pour se confondre avec la vie et s'affranchir des contingences du temps ». Le postulat convient aussi au directeur, qui se montre imperturbablement tel qu'on l'a toujours connu. Même regard, mêmes intonations, même vraie fausse nonchalance charmeuse, ce taciturne réputé est intarissable pour broser le stimulant panorama de 30 années de nos émotions et de nos rencontres artistiques.

« La création du Festival correspond à un moment où Paris se ressaisit : Rolf Liebermann à l'Opéra, un grand centre culturel à Beaubourg... Renouer d'une façon énergique avec la grande tradition cosmopolite de Paris fut alors une affaire d'hommes, celle de Michel Guy, homme d'intuition, sur le socle essentiel du Festival de danse de Jean Robin et des Semaines Internationales de Paris de Maurice Fleuret. Dès 1972, Ouverture de Bob Wilson, spectacle ininter-

rompu de 24 heures, marquait les mémoires, tandis que le Polytope de Xenakis rassemblait plus de 100 000 spectateurs à Cluny et que Merce Cunningham représentait cette avant-garde américaine dont le Festival sera un passeur déterminé. Au-delà d'un axe privilégié New-York-Paris, l'idée est de ne pas s'enfermer dans un nombre de l'occident. La tradition balinaise, la modernité japonaise, le taziéh iranien et les scènes asiatiques seront donc très présentes. Et puis, et cela est très personnel, mon obsession a toujours été les relations avec les cultures du sud. » Pluridisciplinaire, cosmopolite, complice des avant-gardes, le Festival d'Automne est revendiqué par Alain Crombecque comme « 30 ans de plaisir !... ». « Le Festival, lieu de la modernité et de la tradition, mais avant tout lieu d'intuition, où on ne globalise rien, c'est, professe-t-il, une certaine façon de voyager dans l'espace artistique et l'affirmation de la subjectivité la plus grande ! L'idée maîtresse est celle du voyage et du compagnonnage avec des artistes et des œuvres que le Festival revisite (ainsi de Einstein on the beach, œuvre majeure des 50 dernières années), ou accompagne à travers des cycles : les cycles Stravinsky, Boulez, Webern, le cycle Schönberg qui en 95 ouvre des chemins vers un Schönberg plasticien, vers ses œuvres les moins entendues, vers sa pensée sur le judaïsme, en collaboration avec le Châtelet, car nous n'existons vraiment que dans une relation avec les grandes institutions, comme cette année avec l'Opéra de Paris pour la Petite fille aux allumettes ».

Lui demande-t-on quelle est la ligne de crête de ces 30 années



Catherine Tasca avec Alain Crombecque et Michel Piccoli lors de la réception pour les 30 ans du Festival d'automne © Farida Guerdjou Bréchemier

de plaisir, de voyages et de découvertes, il répond que « on ne sait guère par quel bout s'y prendre, même si l'actuelle rétrospective Dubuffet rappelle combien le Festival fut moteur dès 1973 dans le fameux Coucou Bazar. Le Festival permet de donner du temps au temps, de mobiliser énergie et moyens, d'ouvrir d'autres territoires. Pour la création du Requiem pour un jeune poète de Zimmermann, nous avons besoin d'une logistique de 200 ou 300 personnes chaque soir... pour le Pavillon aux pivoines, victime de la censure chinoise, nous avons pris le temps nécessaire pour redonner vie à cette œuvre fondatrice... pour la venue de la Taganka en 1977, nous avons mené une négociation acharnée avec les bureaucrates de Moscou... nous avons suscité la venue de Lev Dodine en France dans les années 80, certes dans l'insuccès total avec 20 personnes par soir !... A Paris, ville qui est elle-même un festival, le Festival d'Automne est à chaque début de saison en position d'éveil ! ».

30 ans après, on ne se rappelle plus : c'était comment, avant le Festival d'Automne ? « Les choses ne se sont pas construites sur du sable. Nous avons marché dans les

pas du Théâtre des Nations : Jean-Louis Barrault et Michel Guy avaient des postures très semblables par rapport au monde », rappelle Alain Crombecque. Et lui-même, comment son chemin a-t-il croisé celui de Michel Guy ? « Ce qui nous a rapprochés, c'est un cosmopolitisme, au-delà de toute opinion politique. Mon attitude a toujours été dilettante et passionnée, je me laisse porter par les hasards, les rencontres ».

Comment le Festival fonctionne-t-il aujourd'hui ? « Comme un bureau d'idées. C'est presque une entreprise familiale, avec auprès de moi deux directrices pugnaces, Joséphine Markovitz et Marie Collin. Nous recevons 9 MF du Ministère, 4 MF de la Ville, 400 000 F de la Région pour la première fois cette année, outre nos recettes et un mécénat dynamique présidé par Guy de Wouters. Nous sommes des gens de conviction et d'engagement, artistiquement pas forcément de bonne foi ! mais si l'on cherche une vision équilibrée des choses, ce n'est pas intéressant ! ».

**Festival d'Automne à Paris 2001**

17 sept - 21 déc

Tél : 01.53.45.17.17 - 01.53.45.17.00